



Aux services cantonaux du cadastre

N° Référence: 2101-04
Dossier traité par: Markus Scherrer
Wabern, le 30 août 2019

Circulaire MO 2019 / 02

Stratégie de la mensuration officielle et plan de mesures associé pour les années 2020 à 2023 Plan cantonal de mise en œuvre pour les années 2020 à 2023, modèle

Mesdames, Messieurs,

La Conseillère fédérale Viola Amherd a signé la stratégie de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023, et le directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo, Dr Fridolin Wicki, le plan de mesures qui lui est associé. Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont activement participé à l'élaboration de ces importants documents et notamment les membres du groupe de travail.

Vous trouverez les versions numériques de ces deux documents dans le guide de la mensuration officielle du site Internet à l'adresse www.cadastre.ch/mo → Stratégie & conduite → Stratégie fédérale.

Il vous incombe à présent de mettre en œuvre les points qui sont formulés dans la stratégie et le plan de mesures transmis et d'informer les autres services concernés au sein de votre canton de la teneur de ces documents.

Vous trouverez un modèle pour votre plan cantonal de mise en œuvre de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023 à l'adresse www.cadastre.ch/mo → Aspects juridiques & publications → Modèles & formulaires. Ce document word contient des mots clés pour le contenu attendu pour chacun des différents chapitres. Ce mode opératoire a fait toutes ses preuves. Il nous permet de recueillir systématiquement des informations complètes, grâce auxquelles des comparaisons croisées peuvent être réalisées.

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre plan cantonal de mise en œuvre pour le **29 novembre 2019** au plus tard. Outre la version papier, signée par la géomètre cantonale ou le géomètre cantonal, nous avons également besoin d'un exemplaire en format numérique (document Word envoyé au ou à la responsable de votre canton).

C'est sur la base de la présente stratégie, du plan de mesures associé et de votre plan cantonal de mise en œuvre que nous établirons ensuite conjointement la Convention-programme pour les années 2020 à 2023.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions chaleureusement par avance de votre collaboration constructive.

La stratégie et cette circulaire entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020. A cette date, la circulaire MO 2015 / 02 sera invalidée.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
Mensuration officielle et cadastre RDPPF

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Christoph Käser
Responsable

Guide de la mensuration officielle

www.cadastre.ch/mo → Stratégie & conduite → Stratégie fédérale

- Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023
- Plan de mesures associé à la stratégie de la mensuration officielle pour les années 2020 à 2023

www.cadastre.ch/mo → Aspects juridiques & publications → Modèles & formulaires

- Modèle de document pour le Plan cantonal de mise en œuvre

ou

www.cadastre.ch/strategie